

Présidence : Turquie

938^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 22 janvier 2020

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 25

2. Président : Ambassadeur R. E. Soysal

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LES ARMES
LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC) AINSI
QUE SUR LES STOCKS DE MUNITIONS
CONVENTIONNELLES (SMC)/LA LUTTE
ANTIMINES

- *Exposé du major C. Ceylan, Centre turc de lutte antimines, Ministère de la défense nationale*
- *Exposé de M^{me} S. Sinanoğlu, Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine*
- *Exposé de M. P. Rapillard, Chargé des relations extérieures, de la politique et de la communication, Centre international de déminage humanitaire de Genève*
- *Exposé de M^{me} D. Cossa, Chef d'équipe adjointe, équipe d'observateurs de Donetsk, Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO)*
- *Exposé de M. E. Crowther, observateur, équipe d'observateurs de Donetsk (MSO)*

Président, major C. Ceylan, M^{me} S. Sinanoğlu, M. P. Rapillard, M^{me} D. Cossa, M. E. Crowther, Croatie, Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/16/20), Bosnie-Herzégovine (FSC.DEL/22/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Canada, Azerbaïdjan, Arménie, Suisse (FSC.DEL/18/20 OSCE+), Fédération de Russie, France, Ukraine (FSC.DEL/19/20 OSCE+), Serbie, Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 1), Liechtenstein, Finlande, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Exposé sur l'exercice militaire « DEFENDER-Europe 20 » et ses exercices connexes* : États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/15/20 OSCE+), Allemagne, Géorgie, Pologne, Lettonie, Lituanie, Estonie
- b) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/14/20 OSCE+) (FSC.DEL/14/20/Add.1 OSCE+), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/17/20/Corr.1), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada, Croatie-Union européenne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exposé sur la 86^e réunion du Groupe des communications de l'OSCE tenue le 12 décembre 2019 (FSC.GAL/154/19)* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- b) *Appel à candidatures concernant la Bourse de l'OSCE 2020 pour la paix et la sécurité, et publication de la fiche d'information intitulée « Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité : dialogue, transparence et renforcement de la confiance »* : Représentant du Centre de prévention des conflits (annexe 2), Allemagne, Royaume-Uni, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Royaume-Uni), Suisse

c) *Questions de protocole* : Albanie, Président, Croatie

4. Prochaine séance :

Mercredi 29 janvier 2020 à 10 heures. Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/944
22 January 2020
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

938^e séance plénière

Journal n° 944 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETONIE)

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,
Distingués intervenants,

Le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui nous a sensibilisés davantage à la lutte antimines et, en particulier, à sa réglementation internationale et à la façon dont cette lutte est menée dans la pratique. Par ailleurs, plusieurs des problèmes auxquels on peut être confronté au cours des efforts déployés dans ce domaine ont été soulignés. En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je tiens à remercier les intervenants de leurs précieuses contributions sur cet important sujet.

Le thème de la lutte antimines a été traité à de nombreuses reprises au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). En 2019, par exemple, les présidences suisse et tadjike du FCS ont consacré des dialogues de sécurité au déminage humanitaire et à la coopération régionale dans le domaine de la lutte antimines, respectivement, la Présidence slovène du FCS s'étant concentrée en 2018 sur le rôle de la lutte antimines dans le cycle du conflit.

Monsieur le Président,

Comme vous l'indiquez dans votre note de synthèse pour le Dialogue de sécurité de ce jour (FSC.DEL/12/20), l'OSCE est étroitement associée à la lutte antimines au niveau mondial. La lutte antimines est en particulier utilisée par l'OSCE en tant que mesure de confiance et de sécurité dans la prévention et le règlement des conflits, la gestion des crises et la réhabilitation post-conflit. Cet aspect important sert à définir notre rôle et nos responsabilités et oriente nos travaux au sein du FCS.

Depuis 1997, les États participants de l'OSCE échangent des informations sur leurs politiques et pratiques concernant les mines antipersonnel au moyen d'un questionnaire annuel spécialisé (dont la version la plus récente a été incorporée en tant qu'annexe 1 à la

Décision n° 7/04 du FCS). Nous pouvons à juste titre tirer fierté du taux élevé de réponses au questionnaire, mais devrions étudier des moyens d'accroître l'utilité pratique des informations échangées, par exemple, en assurant un suivi auprès des États participants qui requièrent une assistance dans les domaines du déminage, de la destruction de stocks, de la sensibilisation aux mines et/ou de l'aide aux victimes.

Dans leur action normative, les États participants de l'OSCE ont pris conscience des risques que les mines et les engins explosifs comportent pour la sûreté et la sécurité des populations locales. Nous avons classé les mines comme munitions conventionnelles dans le Document de l'OSCE sur les SMC. Toutefois, bien qu'un certain nombre de guides des meilleures pratiques de l'OSCE traitant des munitions conventionnelles mentionnent les mines terrestres, ils ne donnent pas d'informations détaillées. Il convient de noter que, dans l'étude comparative des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les SMC effectuée en 2019 (document FSC.GAL/63/129 publié le 6 juin 2019), il a été conclu que les modules 01.30 et 10.10 des Directives techniques internationales sur les munitions comportaient des « considérations et orientations de politique générale plus détaillées » que le Guide des meilleures pratiques de l'OSCE sur la destruction des munitions conventionnelles, y compris « une vue d'ensemble des obligations juridiques de détruire les mines terrestres et les armes à sous-munitions » auxquelles les États Parties à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions doivent se conformer.

Dans le cadre de l'examen et de la mise à jour des guides des meilleures pratiques sur les ALPC et les SMC, nous devons tenir compte des normes et des lignes directrices internationales en vigueur afin d'éviter tout chevauchement d'activités. Comme cela pourrait bien être le cas pour ce qui est de la lutte antimines, nous devons examiner cette question plus avant.

En conclusion, je tiens à mentionner ce que je considère comme étant, jusqu'à présent, les points saillants du processus d'examen et de mise à jour :

- Le Royaume Uni a pris la tête des efforts visant à mettre à jour le Guide des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks ;
- Les États-Unis d'Amérique ont pris la tête des efforts visant à mettre à jour l'annexe sur les systèmes portatifs de défense aérienne qui figure dans le guide susmentionné et le Guide des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de destruction des ALPC ;
- La France et l'Allemagne ont pris la tête des efforts visant à mettre à jour le Guide des meilleures pratiques sur les normes minimales pour les procédures nationales de neutralisation des ALPC ;
- L'Allemagne a pris la tête des efforts visant à mettre à jour le Guide des meilleures pratiques concernant le transport des munitions.

Je loue ces pays pour l'initiative dont ils ont fait preuve. Un certain nombre d'autres États participants prennent part à ce processus et le soutiennent et j'en invite davantage à s'associer à ces efforts.

Merci de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/944
22 January 2020
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

938^e séance plénière

Journal n° 944 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT
DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Chers collègues,

Premièrement, je tiens à vous informer que l'appel à candidatures pour la troisième édition du programme de formation sur le thème « Prévention et règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE », organisée dans le cadre des bourses de l'OSCE pour la paix et la sécurité, a été lancé le 21 janvier 2020. Je vous invite à partager cette information avec vos capitales et à encourager les jeunes administrateurs, en particulier les jeunes femmes, de vos États à poser leur candidature.

L'objectif du programme de formation est de fournir une orientation et des connaissances générales sur la prévention et le règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, et de contribuer à créer des chances égales pour les jeunes administrateurs, notamment en renforçant la participation des jeunes femmes aux processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des politiques.

Le programme de formation est une initiative conjointe de l'OSCE et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU. La première et la deuxième édition de ce programme, qui ont eu lieu respectivement en 2018 et 2019, ont toutes deux été une grande réussite. À ce jour, 144 jeunes administrateurs de 46 États participants et 9 partenaires de l'OSCE pour la coopération l'ont suivi avec succès. Nous attendons désormais avec intérêt la troisième édition, qui a été rendue possible grâce à des dons en nature de l'Andorre, de l'Allemagne et de la Suisse et qui se déroulera de mars à juin 2020, la formation présentielle ayant lieu à Vienne du 4 au 8 mai 2020.

Des informations plus détaillées, ainsi que le formulaire de candidature, sont disponibles sur la page internet suivante : <https://www.osce.org/event/osce-scholarship-peace-security-2020>.

Les candidatures des 57 États participants de l'OSCE et des 11 partenaires pour la coopération sont les bienvenues et doivent être soumises avant le 9 février 2020.

Deuxièmement, je tiens également à annoncer qu'une nouvelle fiche d'information sur le Forum pour la sécurité et la coopération a été publiée récemment et peut être consultée sur le site internet de l'OSCE. N'hésitez pas à la partager. Une version imprimée sera bientôt disponible.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

BOURSES DE L'OSCE POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Programme de formation à l'intention des jeunes administrateurs sur le thème « Prévention et règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE »

Contexte

L'OSCE mène, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA) et avec le soutien du programme des bourses de l'OSCE pour la paix et la sécurité, un programme de formation sur le thème « Prévention et règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE ».

Les deux premières éditions de ce programme, qui ont eu lieu en 2018 et 2019, ont connu un grand succès. Compte tenu de la nécessité constante d'encourager la participation des jeunes administrateurs aux activités de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, l'OSCE et l'UNODA organisent une troisième édition du 30 mars au 7 juin 2020.

Au total, 100 jeunes administrateurs de 50 États participants et de 7¹ partenaires de l'OSCE pour la coopération ont pris part à l'édition 2019 du programme de formation, y compris 50 participants² qui ont suivi le cours de formation présentiel à Vienne.

Le programme des bourses pour la paix et la sécurité a reçu le prix du Champion des questions de genre de l'OSCE en mars 2019, qui récompense la volonté de mettre l'accent sur l'égalité de genre en tant qu'élément clé de la prévention des conflits et de la sécurité globale. En particulier, le programme a été considéré comme une initiative remarquable ayant contribué à renforcer la participation des jeunes femmes dans le secteur de la sécurité.

1 À savoir, l'Afghanistan, l'Australie, l'Égypte, Israël, le Japon, la République de Corée, le Maroc et la Tunisie.

2 Ces participants venaient des pays suivants : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, République tchèque, Égypte, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie, Mongolie, Maroc, Macédoine du Nord, Pologne, Portugal, République de Moldavie, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turquie, Ukraine.

Objectifs

Le programme de formation vise à fournir une orientation et des connaissances générales sur la prévention et le règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, et à contribuer à créer l'égalité des chances pour les jeunes administrateurs, notamment en renforçant la participation des jeunes femmes aux processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des politiques.

La prévention et le règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération feront l'objet d'une présentation générale, mais un accent spécifique sera également mis sur les instruments pertinents de l'OSCE. Le programme facilitera la création de réseaux et permettra aux participants de mieux comprendre les possibilités d'évolution de carrière dans ces domaines.

La formation portera sur le cycle des conflits, y compris la prévention et le règlement des conflits, la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, la non-prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre ainsi que des armes et munitions conventionnelles, le désarmement et le développement, les aspects liés à l'égalité de genre et les technologies liées à la paix et au développement.

Le programme de formation tient compte des différentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et sur la jeunesse, la paix et la sécurité, ainsi que des objectifs de développement durable 5 et 17 concernant respectivement l'égalité des sexes et la création de partenariats.

En outre, le programme contribue à l'Agenda pour le désarmement annoncé par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, en mai 2018, en sensibilisant les jeunes administrateurs aux questions de désarmement et en les encourageant à agir de manière responsable.

Informations générales

Le programme de formation est mené dans le cadre du programme des bourses de l'OSCE pour la paix et la sécurité et bénéficie de contributions financières fournies par un certain nombre d'États participants de l'OSCE.

Le programme, qui se déroule en anglais, comporte deux volets : un cours de base en ligne de huit semaines qui débutera le 30 mars 2020, et un cours de formation présentiel qui se déroulera à Vienne du 4 au 8 mai 2020 et qui comprendra des ateliers, des études de cas, des conférences et des visites d'organisations sises à Vienne. La participation au cours de formation présentiel est réservée aux femmes. Les candidatures pour le programme de formation seront ouvertes le 20 janvier 2020, et la date limite de soumission est le 9 février 2020.

Au total, 100 bourses sont offertes aux ressortissants des États participants et des pays de l'OSCE partenaires pour la coopération. Les candidats doivent être âgés de 22 à 32 ans. Parmi les bourses disponibles, 15 sont des « bourses complètes » couvrant les frais

d'inscription aux cours en ligne et présentiels, ainsi que les frais de voyage et d'hébergement liés à la participation au cours présentiel, 35 des « bourses partielles » couvrant les frais d'inscription aux deux cours, et 50 des « bourses pour des cours en ligne » couvrant uniquement les frais d'inscription à ce type de cours. Les bourses complètes et partielles sont réservées aux femmes.

Les participants potentiels peuvent venir de différents secteurs d'activité professionnels (par exemple secteurs public et privé). Aucune connaissance préalable des sujets couverts par le programme n'est requise.